



Calcul d'une journée d'absence

Par **Edith973**, le **07/12/2009** à **16:57**

Bonjour,

Pourriez vous me dire si mon employeur peut me retirer 8h45 pour 1 jour d'absence en novembre alors que je ne fait que 7h80 par jour, sachant que je travaille 5j par semaine et 169h/mois et que je suis payée au mois.

Ayant fait les paies pendant des années dans la société, je soupçonne disons "une erreur", à moins bien sûr que la législation en la matière ait changée depuis 2007. Le raisonnement de mon employeur est le suivant :
novembre = 21 jours travaillés donc $169/21=8h45$

J'espère avoir une réponse car je ne comprends pas comment le salaire d'un journée d'absence peut couter + cher qu'un jour de travail ?

Merci d'avance à tous

cordialement.

Edith

Par **xynezia**, le **07/12/2009** à **21:55**

Bonsoir,

Pour moi le raisonnement de l'employeur d'Edith973 est bon (sans parler de la présentation du bulletin)

la méthode recommandé et validé par la jurisprudence est : Retenue = (salaire mensuel X heures d'absence) / horaire réel de travail du mois

après biensur il faut appliquer le traitement séparément pour les heures supp et les heures normales.

Cordialement